

DÉLIBÉRATION



L'an deux mille seize, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 06.10.2016

Votants : 14
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, SIKLI Séverine, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, FEREDY Philippe, BRUGIERE Alain.
Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Signalétique de deux commerces de proximité.
Participation aux frais.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Restaurant l'Oasis de La Feuilleade et le Garage Automobile CHASSAGNE de Larche ont souhaité installer une signalétique normalisée pour indiquer leurs établissements. Une étude et un devis ayant été réalisés auprès de la Société SIGNAUX GIROD, il convient maintenant de demander aux propriétaires concernés de s'acquitter de la somme due, correspondant à l'achat des lames, soit pour chacun d'eux :

- Restaurant l'Oasis : 115.80 €
- Garage Automobile CHASSAGNE : 115.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ces sommes.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 13.10.2016

En Mairie, le 13.10.2016

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20161013-49-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

Publication : 15/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

